

Conseil Municipal du 12 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le douze juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Madame Claire TESTARD.
Monsieur WATISSE Eric a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice,
Monsieur CHARTIER Thierry a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry,
Madame DESCHAMPS Isabelle a donné pouvoir à Madame PETITJEAN Katya,
Madame DA SILVA Karine a donné pouvoir à Monsieur TIAFFAY Patrice,
Monsieur LECLERE Gérard a donné pouvoir à Monsieur ROYER Jean-Marc.

Monsieur CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 3 juin 2014

I - Présentation du dispositif « Participation Citoyenne »

Avant l'ouverture officielle de la séance du conseil municipal, le lieutenant Ormancey, commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taissy, présente le dispositif « Participation Citoyenne », plus connu sous le vocable « Voisins Vigilants », qui associe trois partenaires : l'état représenté par le Sous-Préfet, la gendarmerie et les élus.

La commune de Taissy s'inscrit parfaitement dans cette démarche en raison de sa proximité avec l'agglomération. En effet, 90% de la criminalité sont les cambriolages à proximité des grandes villes et des voies de circulation. Au regard de la moyenne nationale, Taissy est plus touchée au niveau des atteintes aux biens par rapport aux autres communes dépendant de la brigade de gendarmerie de Taissy.

L'objectif de ce dispositif, démarche encadrée, a un but préventif et doit faciliter le travail des gendarmes par l'apport d'informations de la part de citoyens volontaires sur les faits inhabituels ou suspects pouvant survenir dans un quartier dans le respect de la liberté individuelle.

La mise en place du système fait l'objet d'une médiatisation importante afin que l'ensemble de la population soit informée. Des panneaux sont implantés sur la commune.

Les personnes volontaires s'engagent avec la gendarmerie par le biais d'un contrat qui fixe les modalités de leurs interventions. La liste des Voisins Vigilants sera communiquée.

Le protocole signé entre l'Etat, la Gendarmerie et la commune est limité dans le temps, il est établi pour un an et est reconductible sur l'accord des trois parties.

Pour terminer sa présentation, le lieutenant Ormancey rappelle que la période la plus propice aux cambriolages court de septembre à janvier entre 16H00 et 20H00 en raison de la déclivité de la luminosité et du changement d'horaire. Enfin, le réflexe que doivent avoir les citoyens est de composer le « 17 » en cas de constatation de faits anormaux.

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2014 est lu et approuvé. Il est rappelé la différence entre le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion de conseil. Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Il doit contenir les éléments nécessaires tant à l'information du public qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le conseil municipal, voire à l'examen du juge administratif en cas de contestation. La mention, dans le texte des délibérations, des interventions des conseillers municipaux au cours de la séance n'est imposée par aucune disposition législative, il est simplement recommandé d'inclure l'analyse des opinions exprimées par les interventions. Par ailleurs, la commune de Taissy n'a pas les moyens techniques de réaliser une transcription littérale des différentes interventions. Le compte-rendu plus succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour sans détailler les débats. Pour Taissy, le compte-rendu correspond au résumé publié dans le Taissotin des réunions du conseil municipal.

II – Délibérations

➤ N° 68/2014 Dispositif « Participation Citoyenne »

Le dispositif « Participation Citoyenne » fonctionne sur le principe suivant : afin de mieux protéger les habitations et leurs biens, de limiter les cambriolages ou tout autre incivilité, lorsque les habitants désignés observent des faits inhabituels ou qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils en informent la gendarmerie.

Le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Par conséquent, cela exclut toute patrouille ou intervention à l'initiative des résidents.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide, par dix-huit voix pour,

- De mettre en place le dispositif « Participation Citoyenne »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole nécessaire à la mise en place de cette action

➤ N° 69/2014 Tarification du droit d'occupation temporaire de la voie publique

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le comité des fêtes organise une brocante le 15 juin prochain et qu'il convient de ce fait de fixer un droit d'occupation du domaine public pour ce type de manifestation,

Fixe le droit de place pour un emplacement de brocante à seize euros (16 €) les cinq (5) mètres linéaires.

➤ N° 70/2014 Système d'Information Géographique communautaire Convention de prêt d'informations relatives à l'implantation des infrastructures et réseaux de communications électroniques de la boucle locale de Orange

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de convention avec les communes de l'agglomération imposés par Orange,

Considérant l'intérêt d'encadrer les modalités techniques et financières du prêt d'informations relatives à l'implantation d'infrastructures et réseaux de communication électroniques de la boucle locale d'Orange par la commune de Taissy à REIMS METROPOLE,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

DECIDE,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intitulée "Convention de prêt d'informations relatives à l'implantation des infrastructures et réseaux de communications électroniques de la boucle locale Orange" qui définit les modalités de mise à disposition des données par la commune de Taissy à REIMS METROPOLE.

➤ N° 71/2014 Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'état des restes sur le budget général arrêté au 15 mai 2014 présente un certain nombre de pièces irrécouvrables en raison de la modicité des sommes ou de poursuite sans effets ou de combinaison infructueuse d'actes représentant 18 pièces de 2003 à 2013 pour un montant total de 1 732,80 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le budget général de l'exercice 2014,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par Madame CRAIGHERO Yvette, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur et, par la suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, joint à la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R 2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement en raison de la modicité des sommes,

Décide, par dix-huit voix pour, d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2014 du budget général les sommes détaillées sur les états joints pour un montant total de 244,56 € (deux cent quarante-quatre euros et cinquante-six centimes) et 1 488,24 € (mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et vingt-quatre centimes)

➤ **N° 72/2014 Réalisation d'un emprunt destiné au financement de la salle des sports (CDC)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 13 mars 2014,

Vu la délibération n° 66/2014 du 15 mai 2014,

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le corps de la délibération susvisée au niveau du type d'amortissement,

Considérant le projet d'extension de la salle des sports :

Coût Global (TTC) :	2 342 530 €
Subvention Conseil Régional :	174 080 €
Subvention Conseil Général	205 824 €
Subvention CNDS	170 000 €
Fonds de concours	200 000 €
Emprunt :	1 200 000 €
Autofinancement :	392 626 €

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement,

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par dix-huit voix pour, décide :

- De rapporter la délibération n° 66/2014 du 15 mai 2014
- De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de un million deux cent mille euros aux caractéristiques suivantes :
 - Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Index : livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00%
 - Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
 - Amortissement : constant
 - Taux de progressivité de l'amortissement : 0%
 - Typologie Gissler : 1A
 - Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt
- de prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds.

➤ **N° 73/2014 Ouverture de crédits**

Le conseil municipal,

Vu le budget primitif 2014,

Décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours,

INVESTISSEMENT**Dépenses Opération**

2158	0901	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 364,00
2183	0901	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00
2313 (OI)	10001	Constructions	21 000,00
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-80,00
		TOTAL	33 284,00

Recettes

238 (OI)	10001	Avances	21 000,00
021		virement de la section de fonctionnement	12 284,00
		TOTAL	33 284,00

FONCTIONNEMENT**Dépenses**

61521		entretien et reparations terrains	29 386,00
6541		Créances admises en non valeur	1 740,00
6574		subventions de fonctionnement aux associations ligne "GDAMR"	470,00
023		virement à la section d'investissement	12 284,00
		TOTAL	43 880,00

Recettes

6419		remboursements sur remunerat. du personnel cnp	5 500,00
7336		Droits de place	120,00
7362		Taxe de séjour	1 000,00
7484		Dotation de recensement	5 045,00
74121		Dotation de solidarité rurale	19 985,00
74833		Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle	201,00
74834		Etat - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	6 504,00
74835		Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	9 407,00
7411		Dotation forfaitaire	-3 882,00
		TOTAL	43 880,00

III – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Information – Communication

- Réunie le 21 mai, a rappelé la mission de la commission, fait l'inventaire et a présenté les outils de communication de l'information et priorisé les actions à mener.

Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable

- Réunie le 19 mai, a rappelé le rôle de la commission, a présenté les services techniques et la serre, a visité les sites aménagés par les services techniques, a souhaité étoffer la rubrique « Environnement » sur le site internet, a présenté le concours des villes et villages fleuris et des maisons fleuries.

- Proposition de la mise en place d'une bourse d'échanges de végétaux entre la commune et les particuliers.

Jeunesse et Sport et Vie Associative

- Réunie le 2 juin avec les représentants des associations sportives pour définir les créneaux d'utilisation de la nouvelle salle des sports. Deux autres réunions sont programmées sur ce point les 18 juin et 25 juin.
- La commune est saisie d'une demande du club de hand-ball pour la prise en charge de déplacements supplémentaires à hauteur de 4 000 € en raison de la montée en Nationale 3 d'une équipe féminine. Si la montée est effective, le conseil propose de prendre en charge les transports supplémentaires à hauteur de 2 000 € pour les 20 ans du Club.

Enfance – Education

- Réunion publique organisée sur les Rythmes scolaires le 22 mai 2014 à la salle de conférences pour présenter la mise en place de cette réforme à la rentrée prochaine. Dans ce cadre, la CAF précise que les assouplissements d'encadrement ne s'appliquent qu'à la tranche des rythmes scolaires et non pas à l'accueil périscolaire. Il est confirmé l'attribution du fonds d'amorçage par l'état à hauteur de 50 € par enfant et du versement par la CAF d'un montant de 54 € par enfant pour les heures effectuées.
- Au niveau de la restauration scolaire, le conseil est informé de la forte fréquentation de ce service et des difficultés qui pourraient soulevées par rapport aux accords actuellement en place.

IV – Structures Intercommunales

SIABAVE

Ce syndicat s'est réuni sur la démoustication complémentaire à réaliser sur les communes de Taissy et Sillery. Un devis de 1 100 € HT a été établi pour une étude larvaire. Le coût de la démoustication complémentaire à réaliser par des moyens terrestres est inconnu, mais l'ensemble sera à la charge des communes concernées.

Il est décidé de ne pas donner suite à cette étude, en considérant que des traitements complémentaires semblent trop tardifs et ne sauraient être complets. Une plus grande vigilance sur la qualité de cette opération sera assurée l'an prochain.

Reims Métropole

Une enquête sur les pratiques de déplacements et l'adaptation au changement des habitants suite à la mise en service du tramway et la réorganisation du réseau de bus, dans le cadre du bilan LOTI du tramway, se déroulera en juin/ juillet et septembre/octobre de cette année.

La caisse des écoles de la ville de Reims va réformer sa grille tarifaire de restauration scolaire à la rentrée scolaire 2014 permettant un lissage des 9 tranches de tarifs. Pour les 142 élèves non rémois habitant l'agglomération, le prix des repas sera maintenu à 5,36 € alors que le prix des repas pour les élèves non rémois hors agglomération sera porté à 6,33€ soit le prix de revient. A titre de comparaison, le prix du repas sur Taissy est de 2,88 €.

Les incertitudes liées au projet de cité du patrimoine sur le site de la BA112 et sur la proposition de la présidente, a conduit le bureau à arrêter l'étude précitée et demander au prochain comité de site la réorientation des crédits affectés.

Reims Métropole propose de mettre en place des permanences informatives sur les consommations énergétiques des habitations.

V – Questions diverses

Une réunion publique sur la présentation de la restructuration de la mairie sera organisée début juillet. Elle pourra se décliner selon les trois axes suivants :

- Historique du dossier
- Présentation technique par l'architecte
- Questions du public.

L'aménagement de la place de la mairie sera sûrement le point principal abordé par la population. Il est proposé d'associer un commerçant désigné par ses pairs sur la réflexion à mener sur ce point.

Le 1^{er} samedi de septembre se déroulera la journée des associations. L'inauguration de l'extension de la salle des sports sera programmée dans le courant du mois de septembre.

Prochain conseil municipal : 3 juillet 2014

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CHARTIER Thierry	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe
DESCHAMPS Isabelle	PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent
BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine	LECLERE Gérard
DAUBENFELD Nicole	ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire
VIELLARD Vincent		